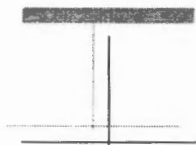


Economie Informelle ou Etat Irréel ?



BEDDI Nesraddine

Chargé de cours

Université - Tlemcen

RESUME

Comme son nom l'indique, l'économie informelle échappe à la classification, à l'organisation et au contrôle de l'Etat. On lui reproche surtout d'échapper à la fiscalité et par conséquent d'être en dehors de la légalité. On l'accuse donc d'être indépendante et irrespectueuse envers l'autorité publique. Ne présentant aucune forme définitive, elle a découragé tous les théoriciens de l'économie qui ont alors répondu par un mépris, en l'éliminant de leurs champs d'analyse. Ne présentant aucune docilité, elle a été pourchassée continuellement et souvent incriminée de tous les maux.

Qualifiée aussi d'économie souterraine et donc invisible pour les services d'ordre, l'économie informelle pousse le défi jusqu'à être trop apparente et même trop envahissante, voire se présenter avec ses propres formes et ses propres structures qui concurrencent parfois l'organisation étatique.

La relation antinomique, économie informelle – contrôle étatique, est évidente. Notre étude se proposera alors de montrer comment chaque entité influe sur l'autre, comment s'opère entre elles cette répartition d'espace d'activités et enfin nous nous demanderons s'il n'existerait pas une entente tacite entre les deux pour un équilibre politique, seul garant de la stabilité sociale.

Introduction

L'étude de l'économie informelle confronte d'abord à des difficultés sémantiques. Les dénominations existantes ne font que semer le trouble pour donner une image la plus négative. Aussi chacun porte-t-il en soi, dès le départ, des réactions de mépris ou de rejet qui n'ont rien aidé à la compréhension du sujet. Le fait même d'évoquer «cette économie» dans une Faculté des sciences

économiques sensée n'étudier que les choses sérieuses, paraît peu digne au devant d'une banalité qui occupe toutes les rues de nos villes. En effet la première caractéristique de «cette économie» est son omniprésence et parfois ses réussites spectaculaires.

Nous voulons passer brièvement certains termes utilisés pour désigner cette économie particulière :

Economie informelle : elle évoque l'idée d'une économie sans forme, abstraite et désorganisée. Cela n'est vrai que dans son apparence qui semble un peu chaotique pour les non initiés ; mais en fait, c'est une économie qui a ses propres formes, ses propres structures et sa propre organisation avec en plus une efficacité à toute épreuve, lui permettant de survivre dans les pires conditions.

Economie souterraine, économie cachée, économie occulte, économie immergée... sont autant de termes utilisés pour désigner cette économie qui n'est invisible que pour ceux qui tentent de nier sa réalité encombrante ou gênante. C'est au contraire une économie qui concerne toutes les activités, accapare tous les espaces et arrive jusqu'aux domiciles. Aucun voile ne la cache pour sauver la face respectable de l'économie officielle ; et même si elle a des prédilections pour des situations troubles, elle s'exerce au grand jour. Elle n'est donc nullement immergée et encore moins noyée, au vu de sa vivacité et de son activisme manifeste !

Economie parallèle : en supposant deux économies, l'une d'origine et l'autre comme une ombre qui la suit partout, sans jamais se rencontrer. L'une ignorant l'autre, chacune évolue dans son monde propre. Il faut dans ce cas supposer l'existence d'un monde parallèle pour admettre cette vision bicéphale de l'économie nationale ! Non, les deux économies coexistent et sont constamment en inter relation ; plus encore nous dirons qu'aucune de ces deux présumées économies ne peut vivre sans l'autre. Elles se complètent, s'entraident, se fournissent les éléments d'échange et...parfois se confondent. Cette dernière caractéristique suffit pour rendre impropre le mot «parallèle» qui dans le système euclidien renvoie à deux droites ne se touchant jamais !

Economie illégale (par opposition à l'économie officielle ou autorisée qui est réglementée par l'Etat) : et là, nous touchons au vrai problème. En effet cette économie a l'outrecuidance de s'exercer en dehors de la loi. On reproche à ce secteur de braver l'autorité de l'Etat et surtout de ne pas payer les impôts. Il se présente globalement comme un manque à gagner pour le trésor public et plus grave qu'une évasion fiscale, il vient combler toutes les imperfections politiques et tous les vides étatiques. Nous dirons brièvement que l'économie informelle se greffe toujours aux limites de la réglementation de l'Etat et c'est dans ce sens que le titre de notre intervention veut situer afin de prouver la relation contradictoire entre l'économie officielle et l'économie illégale.

Par abus de langage nous emploierons le qualificatif «informel» pour désigner ce secteur illégal des activités économiques et ainsi être dans le sujet, tel préconisé dans le cadre de ce colloque.

Les degrés dans l'illégalité et l'intervention irréaliste de l'Etat :

L'intervention de l'Etat doit être adaptée selon la gravité de la violation de la loi, ce qui nous le verrons, n'est pas toujours respecté dans le cas du marché informel. Aussi son efficacité reste certaine et sa complicité reste éventuelle quand ses moyens sont insuffisants.

Grossièrement, on peut distinguer trois degrés d'illégalité dans l'exercice des activités :

A - Le premier niveau : il concerne toutes les activités légales, c'est-à-dire ayant des autorisations d'Etat pour exercer mais qui ne respectent pas scrupuleusement toutes les mesures imposées par la loi. Parmi les atteintes à la réglementation, on distingue alors pratiquement des évasions fiscales

1 - Les sous déclarations des chiffres d'affaire, des achats de marchandises, des bénéfices... pour payer moins d'impôts. Ces pratiques illégales, constituant l'évasion fiscale, sont connues (et reconnues) par tous. Les inspecteurs d'impôt, malins et consciencieux comme toujours, vont automatiquement surévaluer (parfois abusivement) ces déclarations pour percevoir plus d'impôt et grossir les caisses de l'Etat. Ainsi si on considère D la déclaration des agents économiques et S l'évaluation des services des impôts, la différence $S - D = I$ donnera lieu à trois résultats possibles :

a) $I = 0$ il y a déclaration sincère et évaluation correcte. Des deux côtés (du côté des agents économiques et du côté de l'administration) il y a strict respect de la loi avec présupposé de la bonne foi dans les déclarations d'honneur et le bon exercice des comptables de l'Etat. Cas rarissime d'une loyauté impossible à imaginer dans un univers politique à intérêts conflictuels où le bénéfice du doute permet de gagner des avantages faciles.

b) I négatif : il y a évasion fiscale. Sa valeur absolue, représente ce manque à gagner pour l'Etat mais représente en même temps, dans sa contrepartie réelle, la part de l'économie officielle dans l'économie informelle. I représentera alors le lien commun entre ces deux économies supposées évoluer parallèlement.

c) I positif : il y a abus d'autorité qui frôle l'exaction. Situation non imaginable dans un Etat de droit. Et comme tous les Etats se réclament être de droit, il n'est pas recommandé d'invoquer un résultat I positif sous peine d'une diffamation. Organe respectable et de plus collecteur des fonds sans lesquels les gouvernants ne peuvent pas gouverner, l'administration des impôts ne peut être taxée facilement de termes préjudiciables à sa bonne renommée ; aussi s'arrange-t-on pour rendre toujours le I en question négatif, ce qui permettra à l'Etat de se plaindre au peuple pour son manque de ressources financières. Ce dernier argument servira toujours dans l'optique d'une augmentation des taux d'imposition, ce qui en contrepartie poussera à plus d'évasion fiscale et par conséquent à une part accrue du secteur officiel dans l'économie informelle.

D'ores et déjà, nous pouvons dire que plus le taux d'imposition sur les activités commerciales est élevé et plus l'évasion fiscale, et par conséquent la part dans le secteur informel, devient importante. Il appartient donc à l'Etat de limiter ce glissement vers l'informel, en fixant une imposition qui soit plus acceptable. Cela est possible si on se réfère à la courbe de Laffer qui considère qu'il existe un optimum dans l'imposition au-delà duquel toute augmentation dans le taux d'imposition ne peut que décourager les investissements ou favoriser les évasions fiscales.

2 - Les atteintes à la législation concernant les normes de fabrication comme de petites fraudes dans la qualité du produit, la pesée non conforme, le non-respect de l'hygiène... Dans ce contexte, des contrôleurs de prix, de santé publique..., souvent sans vigilance ni compétence, peuvent parfois agir et verbaliser quelques contrevenants à la portée de la main. Bien sûr quand les normes de qualité sont sévères, la tentation est grande chez les producteurs pour procéder à la contrefaçon qui, à notre époque marquée par la concurrence par les prix, est en train de prendre des mesures alarmantes. Mais en rapport avec notre sujet, nous pourrions dire qu'un grand nombre d'agents économiques, ayant des autorisations officielles mais non soumis à des contrôle pour une raison ou une autre, se situent en fait de par leur production non conforme, dans la lignée des secteurs informels. Par des contrôles plus rigoureux et un personnel plus spécialisé, il appartient à l'Etat de discriminer plus clairement ceux qui sont dans la stricte normalité de ceux qui se sont versés dans le style libre et frauduleux du secteur informel. Les labels de qualité, les marques... sont à protéger de façon à garantir les normes de fabrication. Les acheteurs seront libres de préférer des sous-produits d'imitation dans le secteur informel où les prix bas seront synonymes de supercherie.

B - Le deuxième niveau dans l'illégalité : il concerne toutes les activités qui exercent sans autorisation de l'Etat, mais dont le bien ou service produit ou échangé, n'est pas frappé d'un interdit. Plusieurs raisons ont poussé ces travailleurs vers ce secteur informel :

1 - Ceux qui n'ont pas d'autres alternatives :

a - Les jeunes, souvent des diplômés sans expérience (comme nos étudiants en sciences économiques), à la recherche de leur premier emploi et qui, en attente d'une réponse, exercent de menus travaux dans le secteur informel. Ce sont en quelque sorte les temporaires dans ce secteur car plus vite ils vont trouver un emploi et plus vite ils vont quitter ces activités qui sont généralement déqualifiantes. L'Etat peut favoriser ces jeunes en leur créant des emplois ou tout simplement en favorisant leur insertion grâce à des formations complémentaires ou en leur octroyant des crédits pour démarrer dans leurs activités relevant de leur spécialité mais qui requiert des investissements importants ; en tout cas au-dessus des possibilités financières de ces travailleurs. Nous faisons référence à ces jeunes ingénieurs, médecins, pharmaciens, comptables... qui, se trouvant au chômage pour manque de ressources financières, n'ont d'autres alternatives que de s'adonner à des activités à portée de la main dans le secteur informel. Avec le ralentissement des investissements durant cette dernière décennie, l'Algérie a assisté à l'émergence d'une nouvelle classe de chômeurs : ce sont des diplômés universitaires qui, ayant peu d'espoir de trouver un emploi stable dans l'économie officielle, ont opté pour des emplois occasionnels disqualifiants et sans avenir dans le secteur informel. La politique «emploi des jeunes» entamée en Algérie pour justement accélérer et faciliter cette insertion des jeunes dans l'exercice de leurs spécialités, s'inscrit dans cette optique de renouer avec l'efficacité en permettant à chacun d'exercer dans le métier où il se sent le plus rentable. En cas de réussite, cela permettrait de vider ce secteur informel d'une grande partie de cette population cultivée, revendicatrice de ces droits mais astreinte à rêver d'une émigration vers un pays qui saura la valoriser selon ses compétences ! Malgré certains efforts louables, il semble que cette politique n'a donné des chances qu'à un nombre réduit de jeunes diplômés qui sont, aux dires des moins chanceux, des privilégiés d'un système bureaucratique le plus inefficace.

b - Les chômeurs sans qualification qui, entre deux emplois temporaires s'improvisent vendeurs dans différents petits commerces. Ce sont les travailleurs les plus permanents et les plus nombreux dans ce secteur qui a la particularité d'offrir les chances aux moins fortunés et aux moins qualifiés. Il est évident que l'intervention de l'Etat se situerait dans l'élévation du niveau d'éducation et de qualification de la population. Cela exige des moyens financiers importants pour la formation professionnelle et en même temps des efforts d'investissement intenses pour offrir des emplois ; sinon on retombe dans le cas encore plus grave d'une population qualifiée mais en chômage. Mais au vu de l'incapacité actuelle de l'Etat algérien à prendre en charge la formation et le placement de ces chômeurs, il semble aberrant et injuste à les empêcher de « se débrouiller » dans l'économie informelle pour survivre. Dans ces conditions, leur nombre, multiplié par le coût unitaire de formation et d'insertion dans la vie professionnelle, le déficit de l'Etat et son incapacité à assurer à tous les citoyens un poste d'emploi. Rappelons que le droit au travail est garanti par la constitution, et quand l'Etat ne peut l'assurer, il ne doit logiquement rien faire pour empêcher ceux qui n'ont d'autres alternatives pour vivre que d'exercer dans l'économie informelle. Le spectacle de ces vendeurs occasionnels, pourchassés continuellement d'une ruelle à une autre par des agents policiers débordés, est incompréhensible. L'Etat ne renoue avec le réalisme et tolère alors le libre exercice de ces chômeurs structurels dans l'économie informelle que lors des périodes électorales quand les voix sont quelque peu nécessaires pour l'accession au pouvoir de certains candidats. Ces derniers, une fois intronisés, vont retrouver leur sévérité et leur rigueur pour persécuter ceux qui les ont portés par leur nombre et leur dévouement, vers les sommets de la hiérarchie politique de l'Etat. Il est vrai que les sommets grisent les orgueils et favorisent, dit-on, les pertes de mémoire !

c - Les exclus du système : soit pour raison d'âge (retraités), de santé (handicapés) ou tout simplement suite à une compression de personnels (licenciement), toutes ces personnes se retrouvent sans travail. Certaines ont de maigres pensions après avoir servi de longues années dans l'économie officielle moyennant un petit salaire (cas des enseignants de l'Université), d'autres ont été licenciées après avoir reçu ou non quelques indemnités... Tous ces anciens travailleurs qui avaient peut être le mépris de ces secteurs informels, se retrouvent à leur fin de service dans le besoin et n'ont plus d'autres alternatives pour joindre les deux bouts que de se lancer dans des activités occasionnelles et clandestines.

d - On peut ajouter une autre catégorie de chômeurs : ce sont les enfants qui, tout âge confondu, se retrouvent tôt dans ces marchés informels pour pouvoir subsister ou aider leurs parents à nourrir leurs familles. Exclue de l'école ou n'y ayant jamais été, (et ils sont nombreux !), ces enfants n'ont pas l'âge légal pour travailler et n'ont plus leur place dans les centres d'éducation. Ils sont obligés alors de se tourner vers l'unique porte de travail qui, de surplus, est toujours ouverte puisqu'elle ne fait appel qu'à la seule volonté de travailler, c'est la porte de l'économie informelle ! Devant les performances basses de l'école publique et du fait de la forte poussée démographique, les élèves exclus sont de plus en plus nombreux : ils étaient estimés à 365000 pour l'année 1979-80, 505000 pour l'année 1983-84 (in Algérie 30 ans - Les médias associés 1992 p.277). Le spectacle de ces enfants travaillant dans les pires conditions, est désolant et il est facile d'accuser ceux qui les exploitent mais quand l'Etat n'a ni les moyens de prendre en charge leur formation jusqu'à leur âge légal du travail, ni les moyens de les protéger contre ces pénibles conditions, il est incompréhensible que cet Etat puisse les pourchasser au nom d'une sensibilité, plutôt dangereuse pour sa crédibilité !

2 - Ceux qui ont rejoint volontairement ce secteur informel : et là aussi nous trouvons plusieurs raisons qui ont poussé des agents économiques à venir grossir ce secteur déjà fortement encombré.

a - Evasion fiscale totale : c'est la raison principale qui motive au choix de ce secteur où on ne paie pas d'impôt. Ainsi plus l'Etat opte pour une fiscalité élevée dans le but de remplir ses caisses (que des mains expertes se chargeront de vider), et plus il encouragera la fuite vers le secteur informel et plus il verra ses recettes amoindries. Bien sûr, l'Etat peut toujours espérer grossir ses rentrées à partir des pénalités infligées aux opérateurs entrés dans la clandestinité et ce, à partir des constats par les services d'ordre, dans les barrages routiers, des marchandises non déclarées (sans factures). Mais sous cette forme litigieuse, nous reconnaissons que cette manière d'agir n'est ni loyale, ni anodine pour percevoir les impôts qui sont supposés des contributions de chacun à l'effort de construction nationale et non un moyen de dépouillement ou de répression des citoyens.

al - Ce n'est pas une manière loyale : car on ne doit pas pousser les producteurs (ou commerçants) à fuir des impôts excessifs, puis à leur courir après, pour leur infliger des amendes ruineuses. La fiscalité doit être étudiée afin de s'adapter aux réalités du pays. Elle doit de ce fait, répondre aux critères de justice et d'efficacité :

- Justice : d'abord tout le monde doit payer l'impôt et ainsi contribuer au financement du secteur public et ensuite il faut qu'il y ait une égalité dans les sacrifices selon la conception de Musgrave qui considère l'impôt comme un sacrifice que chacun est prêt à consentir dans la limite de ses possibilités. La progressivité de l'impôt doit répondre à cette exigence de justice. Mais quand le sacrifice exigé dépasse la possibilité ou plus grave encore quand il exige des paiements de certains pendant que d'autres sont « oubliés » ou exonérés sans raisons valables, il y a injustice et la réaction se traduit par le refus pur et simple de payer, en passant vers la clandestinité plus ou moins totale. Avant de déterminer la somme nécessaire pour son fonctionnement et chercher coûte que coûte à soutirer ses fonds de la population, l'Etat doit déterminer les taux d'imposition à partir des enquêtes sérieuses sur les possibilités de paiement de chaque activité ; de même qu'il doit

recenser tous ceux qui doivent payer. Les pays sous développés sont trop connus pour leur manque de ressources financières mais aussi pour le nombre élevé de leurs personnels politiques et administratifs qui vivent trop grassement sur les ressources étatiques. Plus ces ressources seront élevées, meilleure sera leur condition, aussi les instances dirigeantes auront-elles tendance à élever les taux d'imposition dans l'espoir des rentrées plus importantes et par conséquent de revenus plus élevés pour ses membres. De plus, ces pays sous développés, étant dirigés par des classes de politiques affairistes, voient ces derniers exempter, du paiement des impôts, des potentats près du cercle du pouvoir. Seule la justice peut rétablir chacun dans ses droits et redonner à chacun la confiance dans l'économie officielle et peut ainsi vider d'une grande partie de ses membres, l'économie informelle.

S - Efficacité : elle doit être en rapport avec la rationalité et la rapidité de paiement et d'encaissement. Les excès de vérification, de réévaluation, de calculs interminables... ; les administrations multiples et fermées à toutes revendications, les longues queues devant les guichets derrière lesquels il n'y a aucun fonctionnaire, aucun caissier... ; les propos vexatoires, les intimidations, les pénalités arbitraires ; sont autant de moyens de donner à l'Etat l'image néfaste et rendre son économie infréquentable. Car à ce stade on se rend compte que l'économie informelle peut concurrencer l'économie officielle quand cette dernière est soutenue par un Etat irréel ou défaillant.

a2 - Ce n'est pas une manière anodine : la fiscalité doit être simple, souple et précise. Elle ne doit surtout pas être confuse, compliquée de telle manière à donner des interprétations multiples et surtout permettre des abus et des discriminations. Elle doit être légère et non alourdie par une bureaucratie pénible, soupçonneuse et arrogante. Combien voit-on de ces spécimens de contrôleurs du fisc, incompetents et mal éduqués (pour ne pas ajouter des qualificatifs diffamatoires), dont la fonction n'est pas de percevoir les impôts mais d'imposer des barèmes selon les personnes et leur bon vouloir. A regarder au train de vie luxueux et ostentatoire de certains de ces fonctionnaires supposés vertueux, on est tenté de les classer plutôt dans le secteur informel, tout comme ceux qu'ils vont précipiter dans ce secteur de secours, par leurs fantaisies. Ainsi, quand l'Etat n'a pas les moyens matériels et humains suffisants et adaptés pour percevoir cette fiscalité, il y a risque d'abus et plus encore il y a danger de voir des fonctionnaires zélés et inoffensifs se muer en agents exacteurs, corrompus et stériles qui peuvent complètement discréditer l'Etat et le terme public. Dans ce dernier cas, il est difficile de savoir si une administration publique est officielle ou informelle.

b - Difficultés bureaucratiques : cette situation est surtout visible dans les pays sous développés où la bureaucratie revêt la forme d'un mur qui arrête les plus patients et les plus endurcis, dans la course pour acquérir les papiers à travers les labyrinthes des administrations dans lesquelles, à chaque palier, veillent des plantons pour interdire les entrées vers les bureaux vides de leurs responsables. Ainsi, de nombreux producteurs (ou commerçants) ont choisi d'exercer dans le secteur informel ni par inconscience, ni par évasion fiscale mais plutôt par irritation de conscience et surtout par évasion des tracasseries bureaucratiques. Qu'on s'imagine le nombre impressionnant de papiers nécessaires et le nombre de fonctionnaires étatiques (et irascibles) à affronter pour leur demander afin de pouvoir exercer dans l'économie officielle ! Combien de kilomètres à parcourir, de taxes superflues à payer, de temps à perdre en attente dans l'incertitude et enfin combien de manque à gagner pour enfin espérer avoir la précieuse autorisation d'exercer ! Et celle-ci représentera souvent un enregistrement pour des harcèlements ultérieurs de la part des contrôleurs du fisc, des prix, de la qualité, de l'hygiène, de sécurité... Ce ne sont pas des contrôles inutiles s'ils sont exécutés dans la stricte neutralité ; mais quand leurs fréquences servent des desseins inavouables alors il vaut mieux changer de sujet et parler carrément d'économie informelle. Ce sont principalement les jeunes, n'ayant pas de grands moyens mais de grandes

énergies et hélas peu de patience, qui abandonnent rapidement le marathon pour la régularisation de leur situation et exercer dans l'économie officielle. Par la suite, ce sont ces mêmes administrateurs qui auront dissuadé ces jeunes à exercer dans la légalité, qui vont s'offusquer en accusant ces jeunes de manquer loyauté envers leur patrie, en optant vers cette économie informelle, synonyme de malhonnêteté et de rébellion. Remarquons que ces administrateurs, grassement payés des deux côtés, n'auront raison que pour le deuxième qualificatif ; le reste n'étant que verbiage de circonstance pour une respectabilité préférable à gagner autrement.

3 - Ceux qui n'ont jamais eu de liens directs avec l'Etat : ce sont les petits paysans, les petits artisans... donc des travailleurs principalement du monde rural auxquels on ajoute des bricoleurs traditionnels, des artistes (peintres, musiciens de fêtes)... dans quelques échoppes obscures des bas quartiers des villes. Tous ces travailleurs particuliers et irremplaçables, ont cette caractéristique de n'avoir pas de liens avec l'Etat, tout en ayant réussi à développer un monde à part, basé sur une économie vivrière, un raffinement sensible, une culture profondément marquée par des racines traditionnelles qui se perpétue dans toute sa minutie grâce à un savoir-faire ancestral... Toutes ces personnes, d'une grande qualité morale et d'une époque chargée de légendes, ne peuvent évidemment pas être classées (ni cantonnées) dans l'économie officielle ; et à notre avis elles ne peuvent non plus être classées dans l'économie informelle avec tous les reclus de la société. Elles sont à notre avis trop indépendantes dans leur vie, elles ne peuvent donc qu'être non classables. Exerçant en dehors de la loi, elles ne sont pas dans l'illégalité puisqu'elles agissent en conformité avec la coutume dont la loi souvent s'inspire.

C - Le troisième niveau dans l'illégalité : Il concerne toutes les activités qui se pratiquent sans autorisation de l'Etat et qui portent sur des biens (et services) strictement interdits. L'interdiction de ces biens (et services) est édictée pour plusieurs raisons :

1 - Raisons de santé publique : Certains produits (comme la drogue) sont une menace pour la santé de la population, principalement les jeunes, aussi sont-ils frappés d'interdit. Leur commercialisation se fait bien sûr dans la plus grande clandestinité car le risque d'être pris expose à de lourdes peines. Pourtant, le ravage de la drogue parmi les adolescents, désirant prendre la route herbeuse de l'évasion, traduit deux éléments :

- Un malaise économique et social parmi la population jeune, très sensible à l'injustice, aux difficultés de la vie et à l'incompréhension des pouvoirs publics. L'éducation, le sport et les différents types de loisirs doivent être développés pour prévenir ce climat malsain de l'ennui, de désespoir... Les pays sous développés, manquant d'infrastructures de détente et de loisir, se caractérisent par une jeunesse nombreuse dont la grande majorité, exclue du système éducatif et de la vie, est prisonnière de la routine et de l'oisiveté. Elle n'a plus d'autres alternatives que de chercher une évasion vers d'autres cieux plus cléments (mais les visas sont distribués au compte-gouttes), vers d'autres rêves en s'adonnant à la drogue ou vers une autre vie supposée plus tranquille par l'intermédiaire du suicide. Sur ce dernier point, nous n'avons exagéré dans nos propos, puisqu'en Algérie les suicides sont devenus si nombreux qu'ils ont été débattus par des parlementaires « inquiets » de cette situation d'extrême désespoir qui risque, en cas de généralisation, de diminuer gravement la masse électorale.

- Un contrôle insuffisant pour faire cesser ce trafic qui semble florissant à constater le nombre croissant des consommateurs et la vie luxueuse des barons de la drogue. Pourtant, au vu des dégâts occasionnés parmi les jeunes (et moins jeunes) réduits à des loques humaines irrécupérables pour un travail productif et coûteuses pour leur prise en charge par la santé publique, l'Etat aurait gagné à développer des efforts et des moyens pour endiguer ce fléau social. Encore faut-il que cet Etat soit fort de ses institutions (services anti-stupéfiants ; Justice, pour application des lois sévères

contre les trafiquants...) sinon l'impunité, la corruption, le commerce (ou la collaboration) par ceux-mêmes qui sont chargés de réprimer la circulation de cette drogue, ne peuvent que constituer un empire « officie » au sein de l'Etat. Le cas de la Colombie est significatif mais malheureusement il n'est pas le seul ! Aussi, l'Etat devrait-il déployer tous ses efforts pour combattre ce commerce malfaisant plutôt que de dépenser son argent et son énergie à pourchasser quelques chômeurs en train de vendre des chaussettes dans certaines ruelles délabrées. Il n'y a certes pas de demi mesure dans l'application de la loi ; mais quand les moyens en viennent à manquer, il y a des priorités dans les actions à entreprendre.

2 – Raisons contraires à la morale et aux bonnes mœurs : commerce sur les vices humains, qui se traduit par la débauche, la prostitution... avec des conséquences néfastes comme, le crime, les maladies sexuellement transmissibles dont la redoutable maladie du SIDA qui prend les proportions d'une pandémie. Ces maladies touchent surtout les pays sous développés, misérables et ignorants, et sont d'ailleurs en train de décimer des quartiers entiers de leurs populations dans certaines villes africaines. Bien sûr, la vigilance des pouvoirs publics doit être constante pour prévenir (grâce à une sensibilisation accrue) et réprimer avec toute la rigueur de la loi afin de dissuader tout négociant en chair humaine. Mais hélas, quand les complicités touchent les plus hautes sphères du pouvoir, il ne reste plus qu'à poursuivre ceux qui vendent quelques pantalons de contrebande que l'Etat n'a pas eu l'ingéniosité d'encourager localement à sa fabrication.

3 – Raisons de sécurité. Certains commerces prennent pour base, les mécontentements politiques. Ils exploitent alors les sympathies populaires pour telles figures emblématiques de l'opposition, pour telles idées opposées à la ligne politique officielle... Cela conduit donc à la vente clandestine de portraits, de livres, de cassettes..., frappés d'interdit pour cause de danger pour la stabilité du système politique et menace aux intérêts supérieurs de ceux qui sont au sommet du pouvoir. Dans les démocraties, ces motifs politiques aux interdits, sont pratiquement réduits ; aussi ne les retrouvent-on pleinement et rigoureusement arrêtés, que dans les pays où la dictature impose des lignes de conduite d'où, le moindre glissement peut mener, pour un aller sans retour, au fond des oubliettes de quelques prisons officiellement non existantes. Les pays sous développés sont marqués par cette instabilité de régimes qui se suivent et se ressemblent par leur verrouillage hermétique à toutes les idées contraires. Aussi les motifs d'atteinte à la sécurité de l'Etat, sont-ils évoqués chaque fois que la contestation « plane en l'air » et apparaît dans ces marchés informels grouillant de gens favorables aux changements et acheteurs potentiels de ces produits interdits. Dans ces marchés, où la rumeur soutient le cours des idées séditeuses multiplie les recettes, les contrôles sont nombreux et les peines sont les plus sévères. L'Etat, dans ce cas (et dans cet unique cas), est prêt à déployer toutes ses forces, pour maintenir les hommes du sommet, dans leurs privilèges éternels et leurs abus démentiels.

Conclusion :

Nous avons vu que les relations de l'Etat avec l'économie informelle, ne sont pas toujours claires ; d'où justement cette ligne floue qui départage ces deux économies supposées sans relations. Le rejet de l'économie informelle et son accusation sont faciles mais quand l'Etat ne peut rien garantir sur le marché de l'emploi, quand il n'a aucune possibilité de contrôles sur ce marché ou même sur ses propres fonctionnaires, alors il se posera toujours la question : « Qu'est-ce qu'un secteur informel ? » Malheureusement cela nous ramènera à notre début de réflexion et risquera de faire échec à ce colloque qui, justement se propose d'éclairer ce secteur voué à ne fleurir que dans l'ombre.

Nous avons vu que l'Etat n'intervient efficacement (trop efficacement même) que dans les interdits menaçant sa sécurité et les hommes qui le dirigent. Dans tout le reste, l'économie informelle reste un exutoire à tous ses problèmes politiques et selon les circonstances, les agents

d'ordre public reçoivent les ordres contradictoires : réprimer durement ou fermer l'œil sur certaines activités, à certains moments, sur certaines personnes...

Chacun sait que le chômage, et particulièrement celui des jeunes, représente une source possible de contestations et ne nécessite que de petites étincelles pour embraser la rue et mettre en péril l'ordre politique et social. L'Etat a souvent conscience de ce phénomène et agit plus souvent par inconscience en persécutant ceux qui veulent travailler tout en étant empêchés de le faire, à cause des réglementations irréalistes, édictées par ceux qui, travaillant dans les bureaux à l'air conditionné, n'ont jamais connu les affres du désœuvrement et de la misère.

Encore une fois, nous disons qu'il est facile d'accuser ce secteur exclu par la loi, et d'adopter une attitude méprisante ; mais s'il faut contenter les hommes de la loi, pour affamer tous les hommes sans toit, nous dirons que cela n'est ni possible, ni souhaitable. L'Etat, garant du droit au travail et à la sécurité pour tous les citoyens, se doit d'offrir les chances à chacun, en étant à l'écoute de toutes les doléances et surtout en adoptant sa législation compte tenu de la réalité de ses citoyens et compte tenu de ses insuffisances dans ses moyens.

Dans la période du socialisme, l'Algérie considérait pratiquement tout le secteur privé comme impliqué dans le secteur informel et seules les entreprises d'Etat qui obéissaient (fidèlement ?) aux impératifs du plan, étaient considérées comme faisant partie de l'économie officielle. Actuellement, avec la libéralisation de l'économie, les rôles se sont-ils renversés au point où les entreprises nationales (ou ce qu'il en reste) sont en train de s'inscrire dans une résistances à contre courant des réformes et de l'histoire ?